



Le Conseil Municipal est convoqué le jeudi 28 septembre à 20 H 30 à la Mairie. Ordre du jour : - Crèche halte-garderie, résultat de l'enquête - Informations diverses - *Zone artisanale*
Surfaces communales eau et ass.
 convocation affichée le 20 Septembre 1995

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal le 28/09/95 à 20 Heures 30.

Affiché le 3 octobre 1995.

Sous la Présidence de Mr FESQUET Patrick, Maire.

Présents : Tous les membres excepté Mr ANDRE Vivian, excusé.

Secrétaire : WEISS David

 Le compte-rendu de la dernière réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

GARDERIE-CRECHE : RESULTAT DU SONDAGE :

GARDERIE :

2 enfants seraient inscrits à la demi-journée

4 enfants toute la journée

CRECHE :

8 enfants seraient inscrits soit à mi-temps soit à temps complet.

Le Conseil demande à la commission des écoles de prendre rendez-vous avec MR GERVAIS de la CAF afin d'étudier les possibilités de création d'une crèche garderie. (Montage financier pour l'investissement et le fonctionnement)

CLOISON AU FOYER : MR Le Maire présente les devis :

BENCE frères 20 170 frs HT

CONFORT Menuiserie 15 970 frs HT avec possibilité d'isoler la cloison pour 4 000 ou 5 000 frs de plus.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de choisir la cloison présentée par CONFORT Menuiserie sans isolation et de couleur verte chinée.

RUISSEAU DU BOIS :

La Mairie de Cardet demande à la Mairie de Lézan de mettre les propriétaires riverains du ruisseau du Bois, en demeure d'en effectuer l'entretien.

Le Conseil Municipal est d'accord pour faire cette démarche. Il sera adressé une mise en demeure à tous les propriétaires ainsi que la copie de la lettre de la Mairie de Cardet.

Il est précisé que les propriétaires concernés sont tous des habitants de Cardet.

Si les travaux ne sont pas réalisés dans un délai donné, la Mairie de Lézan pourra les faire effectuer au frais des propriétaires.

COMMISSION INFORMATION :

Trois lettres d'information sont prévues :

Une fin Octobre traitant des comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal.

Une fin Novembre précisant le fonctionnement du foyer communal (utilisation, location), le prêt de matériel (tables, bancs...)

Une fin Décembre avec diverses informations et vœux à la population.

Mr GENET souhaite que soit précisé les jours et heures d'ouverture de la Bibliothèque sur la lettre de fin Octobre.

Soit :

tous les jeudis de 16 h 30 à 17 h 30 pour les enfants

les vendredis de 17 h 30 à 19 h 30 pour les adolescents

1er et 3eme samedi de chaque mois 14 h à 16 h pour les adultes.



Les bénévoles sont : Mlle BRESSON S, MM BRUNEL M, CHAZELLE R, PUYOU D, FESQUET C, NEYRAT Y, TABUTO C, HENRY A, GENET P

Mr Barthélemy demande à ce que l'on parle de l'entretien des concessions dans le cimetière communal sur le bulletin d'octobre.
Après une nouvelle discussion le Conseil est d'accord pour faire insérer les comptes-rendus du Conseil Municipal dans le journal, une fois par trimestre.
Prochaine réunion de la Commission information le 26/10/95 à 20 H 30.

ENDUITS STATION D'EPURATION :

L'entreprise PONS a établi un devis d'un montant de 43 416 frs TTC soit 120 F le m² HT.

Mr Le Maire, après discussion a obtenu un prix de 90 F le M² HT, soit un total de 32 562 F TTC.
Le Conseil Municipal est d'accord pour faire effectuer ces travaux.

COLLECTEUR D'AMENEE :

Traversée du carrefour "les 4 routes" : Le cabinet GAXIEU attend la réponse de la DDE concernant le passage de la canalisation : forage ou tranchée à ciel ouvert ? Si la DDE autorisait une tranchée à ciel ouvert, le coût serait moins important que pour un forage.

P.O.S : AFFAIRE LAVAL COMMUNE DE LEZAN, TRIBUNAL ADMINISTRATIF :

Mr le Maire indique au Conseil que l'avocat a présenté une note d'honoraires de 21 708 F ce qui porte le montant total à plus de 60 000 frs.
Le montant des honoraires dépassant largement la somme qui avait été annoncée au départ de l'affaire des explications ont été demandées à l'avocat.

TRAVAUX DE VOIRIE :

La commission des chemins se réunira le 6 octobre à 16 heures afin de voir s'il y a lieu de faire effectuer des travaux urgents en 96.

Mr Genet évoque le problème d'écoulement des eaux pluviales chemin de la cabane (bergerie Maurin).
Par forte pluie des pierres et de la boue descendent de ce chemin.

SUBVENTION COURS DE MUSIQUE :

(Année scolaire 94/95)

Quatre enfants ont fréquenté ces cours de Musique.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100 f par enfant et par trimestre soit 4 x 100 F x 3 trimestre = 1200 FRF (conformément à la décision d'octobre 94).

Cette subvention sera versée à l'Association Sport Culture et Loisirs.
Le Conseil décide de reconduire ces dispositions pour l'année scolaire 95/96.

TROTTOIRS AVENUE DE LA GARE :

Montant du devis établi par la DDE : 100 000 F TTC. Ces travaux concernant pour une grande partie le futur centre commercial, l'entreprise Martin sera contactée pour une éventuelle participation et l'exécution de ces travaux.

TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'estimatif et le descriptif des travaux d'extension du cimetière communal. Le montant des travaux s'élève à 174 755,43 F TTC.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve les propositions du Maire et décide de solliciter une subvention du Conseil Général du Gard pour la réalisation de ces travaux.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION :

Les propositions de la Commission sont acceptées :

Idee d'un forum des Associations etc...

Un exemplaire du compte-rendu est remis à chaque conseiller.

DROIT DE PREEMPTION :

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées sous les N° AD 2084 et 2086 vendues par le GFA Domaine du Mas du chêne à MR Alvarez Georges.

SURTAXE COMMUNALE SUR LES REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

(facturation 2eme semestre 95)

Le Conseil Municipal décide de fixer les surtaxes communales ainsi qu'il suit :

surtaxe communale sur l'eau..... 2,10 F TTC le m3

surtaxe communale sur l'assainissement..... 1,80 F TTC lr m3

QUESTIONS DIVERSES :

Mr GIL Bruno : se renseigner sur les conditions d'installation du gaz de ville dans un village (actuellement travaux à Lédignan).

Mr GENET Paul : Le prochain Conseil d'Ecole aura lieu le 14 octobre à 17 heures.

Faut-il réunir la commission des écoles avant ?

Ce n'est pas nécessaire, attendre l'ordre du jour présenté par les parents d'élèves et les enseignants.

Mme RIBES Gisèle : Après une enquête effectuée par Mme Dolladille, la garderie municipale pourrait être fermée le samedi matin (peu de fréquentation) et ouverte à 8 heures un quart du lundi au vendredi au lieu de 9 Heures.

Le Conseil donne son accord.

Mr GENET Paul : Le centre National du Livre sur proposition de la bibliothèque départementale du prêt a attribué un prêt permanent de 14 000 F pour la bibliothèque municipale compte tenu de la création de plus de 100 M2 de local, pour le dynamisme du secteur jeunesse et la volonté de formation des responsables.

Il sollicite le Conseil pour l'achat de rayonnages pour les livres, d'une table pour les enfants (budget 96).

Le Conseil est d'accord sur le principe.

ZONE ARTISANALE :

Par délibération du 27 mars 1995 le Conseil Municipal a décidé de vendre:

- les parcelles cadastrées sous les N°AH 2162 et AH 2190 d'une superficie totale de 5486 M2 pour le prix de 54 860 f (soit 10 f le m2) à la société de fait ALBART CHAUDOREILLE - menuisier ébéniste à LEZAN.

- les parcelles cadastrées sous le n° AH 2187 et AH 2191 d'une superficie totale de 4000 m2 pour le prix de 40 000 frs à MR GINGREAU Daniel, négociant en véhicules accidentés et pièces détachées d'occasion, en vue de construire un atelier et un logement de fonction.



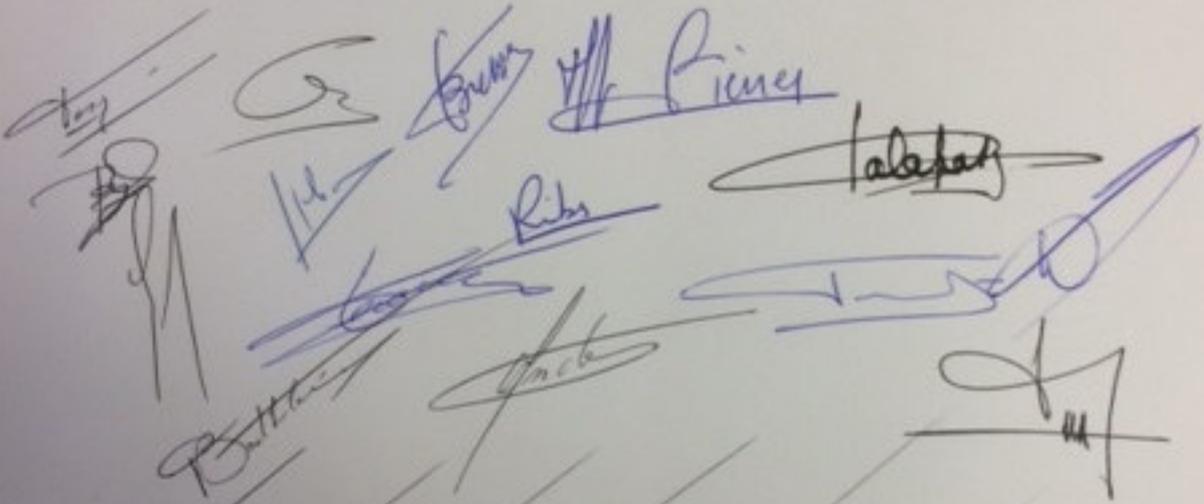


Après avoir délibéré le nouveau Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour que ces ventes soient réalisées par devant ME COULET et SALINDRE notaires à Lédignan. Il donne pouvoir à Mr FESQUET Patrick, Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

REHABILITATION D'UN LOGEMENT SOCIAL :

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer l'acte de dépôt des pièces relatives à la convention passée entre l'Etat et la Commune pour la réhabilitation d'un logement social situé dans l'immeuble cadastré sous le N° AL 551.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 2 NOVEMBRE 95 à 20 HEURES 30.



 A collection of handwritten signatures in blue ink, including names such as Ribes, Pieney, and others, arranged in a loose grid pattern.

